

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1-251-1917 rapportant en ce qui concerne la sortie les déchets de peaux et de cuirs, les dispositions de l'arrêté du 28 octobre 1916.

n° 1-251-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 mai 1917

Numéro JO
n° 251 du 30/09/1917

Date du numéro
30 septembre 1917

VISAS

Le ministre des colonies Vu le décret du 18 octobre 1916 portant prohibitions de sortie

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 1916

Vu l'arrêté du ministre des finances du 18 avril 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.- Sont rapportées, en ce qui concerne les déchets de peaux et de cuirs, les dispositions de l'arrêté du 28 octobre 1916 sus visé.

MAGINOT.